glementer la *course* peu après. Les capitaines furent appelés à commander des navires de l'Etat; puis la *course*, interdite d'abord à l'égard des villes hanséatiques par la Convention, fut ensuite totalement prohibée, pour être de nouveau permise le 23 thermidor an III. Lors de la descente ou plutôt des projets de descente en Angleterre, le Directoire mit l'embargo sur les corsaires. Les succès obtenus par ceux-ci firent de tels ravages dans le commerce de l'Angleterre qu'elle s'en alarma comme d'une calamité publique. Malheureusement le Directoire laissa ralentir les armements en *course*, et bientôt la marine en arriva à un degré d'anéantissement tel que Leborgne, au nom de la commission de marine, présenta au Directoire un rapport sur la création à nouveau de la marine de *course*, à titre de marine auxiliaire. C'est alors que l'on institua le conseil des prises. Toutefois, ce ne fut qu'en prairial an XI (juin 1803) que l'organisation des corsaires fut définitivement rétablie, et la guerre de *course* lancée dans une voie de prospérité qui devait rappeler sa belle époque du siècle de Louis XIV. Au camp de Boulogne se réunit bientôt une flottille qui tint désormais l'Angleterre sous la menace d'un débarquement incessant. Le premier consul comprit quelle importance allait avoir encore une fois la *course*, et combien les armateurs pouvaient simplifier la tâche de la marine de la République en harcelant sur toutes les mers le pavillon anglais. Aussi son premier soin fut-il de donner aux corsaires une constitution complète, à la date du 2 prairial an XI.

De 1793 à 1815, les succès de nos corsaires purent consoler la France des revers de ses escadres. A dater de 1815, leur rôle s'efface peu à peu, et la *course* est enfin définitivement abolie le 16 avril 1856 par une déclaration additionnelle au traité de Paris, déclaration qui consacre des principes de justice qu'il était temps de proclamer bien haut. Voici la teneur de cet acte, qui marquera dans l'histoire :

« Les plénipotentiaires qui ont signé le traité de Paris du 30 mars 1856, réunis en conférence, considérant que le droit maritime en temps de guerre a été, pendant longtemps, l'objet de contestations regrettables; que l'incertitude du droit et du devoir en pareille matière donne lieu, entre les neutres et les belligérants, à des divergences d'opinion qui peuvent faire naître des difficultés sérieuses et même des conflits; qu'il y a avantage par conséquent à établir une doctrine uniforme sur un point aussi important; que les plénipotentiaires assemblés au congrès de Paris ne sauraient mieux répondre aux intentions dont leurs gouvernements sont animés qu'en cherchant à introduire dans les rapports internationaux des principes fixes à cet égard, et, dûment autorisés, les susdits plénipotentiaires sont convenus de se concerter sur les moyens d'atteindre ce but, et, étant tombés d'accord, ont arrêté la déclaration solennelle ci-après :

» 1° La *course* est et demeure abolie;

» 2° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre;

» 3° La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi;

» 4° Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral à l'ennemi.

» Les gouvernements des plénipotentiaires soussignés s'engagent à porter cette déclaration à la connaissance des Etats qui n'ont pas été appelés à participer au congrès de Paris, et à les inviter à y accéder. Convaincus que les maximes qu'ils viennent de proclamer ne sauraient être accueillies qu'avec gratitude par le monde entier, les plénipotentiaires soussignés ne doutent pas que les efforts de leurs gouvernements pour en généraliser l'adoption ne soient couronnés d'un plein succès. »

Ceci est un pas réel fait dans la voie du progrès et de la justice, mais ce n'est pas assez. Pour arriver à détruire complètement, à annihiler ce fléau qu'on nomme guerre, qui décime l'élite des populations, ruine les nations modernes, il faut autant que possible, et dès aujourd'hui, en restreindre les effets désastreux, il faut circonscrire son action, comme dans un incendie on isole le foyer. Il reste de la *course* la faculté laissée aux bâtiments de guerre de saisir les navires de commerce de l'ennemi chargés de marchandises appartenant à l'ennemi. C'est une injustice, une inhumanité criante. Dans une lutte de deux nations, les particuliers ne doivent entrer chacun que pour leur part dans les frais généraux. Comme la vérité, la justice est immortelle; à mesure que le jour se fait, les civilisations répudient les restes de barbarie qui entravent leur marche, et le jour n'est pas loin où la propriété particulière, sauf la contrebande de guerre, deviendra sacrée pour les belligérants, sur mer comme sur terre. La déclaration du 16 avril a été acceptée par la presque totalité des puissances; trois nations maritimes, l'Espagne, le Mexique et les Etats-Unis, ont refusé leur adhésion. Les Etats-Unis ont fait connaître les motifs de leur refus dans un document diplomatique célèbre. La dépêche adressée le 28 juillet 1856 par le secrétaire d'Etat Marcy aux agents du gouvernement fédéral à l'étranger se fonde, pour refuser l'adhésion demandée, sur ce que cette abolition de la *course* est exclusivement proposée dans l'intérêt des nations qui entretiennent d'une manière permanente des forces navales considérables, et sur ce qu'elle ne peut être que fatale aux puissances secondaires qui, en cas de guerre avec l'une des autres nations, verraient leurs flottes paralysées par une partie de celles de l'ennemi, tandis que l'autre partie pourrait balayer leur commerce de l'Océan. Dans l'opinion du gouvernement américain, la nation qui a une supériorité réelle serait de fait maîtresse de l'Océan, et, par l'abolition de la *course*, cette domination serait plus fortement assurée. Les Etats-Unis, disait M. Marcy, ne refuseraient pas d'adhérer à la déclaration du congrès de Paris, si l'usage qui s'était peu à peu introduit dans les guerres terrestres de respecter les personnes et les propriétés privées, et de ne pas rendre les particuliers et leurs biens responsables des luttes politiques des Etats, était étendu aux bâtiments marchands des sujets ennemis et aux envois de marchandises qu'ils font sur mer. Les puissances maritimes ayant refusé d'adhérer à ce principe, les Etats-Unis ont conservé la *course* dans leur droit public. L'abolition de la *course* est surtout destinée à profiter à l'Angleterre; lord Clarendon, en communiquant la déclaration du 16 avril 1856 à la Chambre des lords, le 23 mai suivant, en a fait l'aveu en ces termes : « Lorsque le bâtiment marchand et le corsaire attendaient tous deux leur force motrice du vent, ils étaient comparativement sur le pied d'égalité, et c'était le plus fin voilier qui prenait l'avance; mais la majeure partie de notre commerce, se faisant actuellement sur des bâtiments à voiles, serait à la merci d'un corsaire, quelque petit qu'il fût, faisant la *course* à la vapeur; aussi je regarde l'abolition de la *course* comme étant du plus grand avantage pour un peuple aussi commerçant que le peuple anglais. » — « C'est nous, disait à son tour lord Palmerston à la Chambre des communes, qui avons le plus gagné à ce changement. » Reste maintenant à savoir, en cas de guerre avec une grande puissance du continent, ce que serait en réalité cet avantage. Quant à la France, elle n'a rien à craindre des concessions qu'elle peut faire à la justice; elle est assez forte, assez puissante pour sacrifier aux vrais principes un avantage momentané.

Courses de Tempé (LES), pastorale en un acte et en vers, de Piron, avec un divertissement mis en musique par Rameau, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 30 août 1734. Le berger Sylvandre, arrivé depuis peu dans la vallée de Tempé, y est devenu amoureux de la bergère Thémire, qui le paye d'un tendre retour; mais un vieux berger de la vallée, nommé Hylas, riche et présomptueux, demande la main de Thémire à son père Polémon et en est favorablement accueilli. Sylvandre se désole en apprenant cette nouvelle; mais Thémire, loin d'en être effrayée, se félicite de ce que son amant n'a pour rival déclaré que le vieux Hylas, parce qu'un usage de la vallée est qu'une bergère qui refuse le berger qu'on lui propose pour époux peut le défier à la course, en souvenir de la nymphe Daphné, qui, dans ce même lieu, évita par ce moyen la poursuite d'Apollon. Si le berger ne peut atteindre la bergère, il perd ses droits sur elle. Aussi toutes les jeunes filles de ce canton s'exercent-elles de bonne heure à l'agilité, qui pourra leur être si nécessaire un jour. Thémire est une des plus agiles et ne redoute guère le vieux Hylas. Mais Célémante, amant de Doris, sœur de Thémire, et ami de Sylvandre, se met aussi sur les rangs pour obtenir Thémire et détermine Polémon à lui donner la préférence sur Hylas. Nouveau sujet de désespoir pour Sylvandre, et même pour Thémire, qui ne croit plus pouvoir échapper à ce jeune rival de son amant. Doris de son côté pleure en silence l'infidélité de son berger. Enfin la course a lieu et Célémante est vainqueur; mais il ne s'est assuré la victoire que pour la ravir à tout autre rival de son ami Sylvandre et pour lui en remettre aussitôt le prix. En effet il annonce à Polémon son intention à cet égard, fait accorder la main de Thémire à Sylvandre et obtient pour lui-même celle de Doris.

Cette pastorale, qui a le mérite d'être une des pièces les mieux versifiées de toutes celles de Piron, obtint dix représentations consécutives. Elle fut plus heureuse que l'*Amant mystérieux*, comédie en trois actes et en vers du même auteur, qui, représentée aussi le 30 août 1734, disparut de l'affiche après une épreuve désastreuse. « Piron alla le soir même, dit M. Rigoley de Juvigny, trouver ses amis du Caveau et leur apprit la nouvelle du différent succès de ses deux pièces, en leur disant : « Le public m'a baisé sur une » joue et m'a donné un bon soufflet sur l'au» tre. »

Course du hareng (LA), tableau de Philippe Wouwerman; collection Holford (Angleterre). La scène représentée par cette peinture est un amusement hollandais qui consiste à attraper un hareng pendu à une corde. Il y a en France un jeu analogue, mais où le hareng est remplacé par une oie. Le tableau de Wouwerman est un chef-d'œuvre de délicatesse et d'esprit. Sur une place de village, en avant d'une auberge, une cinquantaine de paysans, les uns à pied, les autres à cheval, s'apprêtent à tenter le sort. Parmi les cavaliers on en distingue un qui monte un cheval blanc et qui a en croupe une femme en jupon rouge : ce groupe est d'une finesse exquise. Ce tableau, qui n'a pas plus de 0 m. 62 de haut sur 0 m. 80 de large, a été payé 12,000 fr. en 1777, à la vente Randon de Boisset. Il figurait auparavant dans le cabinet Lubbeling, et il est passé depuis dans ceux de Tolozan et de la duchesse de Berry. Il a été exposé à Manchester en 1857.

Un autre tableau de Philippe Wouwerman, qui a été gravé par Moyreau et par P.-F. de Beaumont, sous ce titre : la *Course de la bague* ou le *Jeu de la souricière*, représente une dizaine de paysans à cheval, qui tiennent des lances avec lesquelles ils se disposent à enfiler un anneau; l'un d'eux, lancé au galop, paraît avoir atteint le but. Cette peinture, exécutée sur un panneau de 0 m. 40 environ de hauteur sur 0 m. 51 de largeur, a été payée 5,901 livres à la vente Blondel de Gagny, en 1776; 5,800 fr. à la vente du comte de Merle, en 1784; et 210 guinées à la vente de M. de Calonne, en 1795.

COURSEGOULES, bourg de France (Alpes-Maritimes), chef-lieu de canton, arrond. et à 27 kilom. N.-E. de Grasse, près de la source de la Cagne; pop. aggl. 456 hab. — pop. tot. 505 hab. Mines de plomb et de fer; beaux pâturages nourrissant de nombreux troupeaux; importantes glacières fournissant de la glace à tous les pays des environs, même à Marseille.

COURSEROT s. m. (kour-se-ro). Anc. art milit. Coursier.

COURSÉTIE s. f. (kour-sé-tî — de *Dumont de Courset*, bot. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent au Pérou.

COURSEULLES-SUR-MER, bourg et commune de France (Calvados), canton de Creully, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Caen, à l'embouchure de la Seulle, petit port; 1,687 hab. Commerce de beurre et bestiaux, bois du nord, charbon de terre, dentelles. Nombreux parcs d'huîtres, pêche en grand du hareng, du maquereau, de la morue; entrepôt de sel. Mouvement de la navigation en 1861, entrée et sortie réunies, 59 navires jaugeant ensemble 4,181 tonneaux. Bains de mer fréquentés. On remarque à Courseulles des vestiges gallo-romains et un château assez vaste dominant la partie haute de la ville. Les annales de ce château remontent jusqu'au XVe siècle; c'était alors un manoir avec lequel il fallait compter, et on le trouve mentionné dans la plupart des rôles normands de 1418 à 1419. Il appartenait alors à la famille de Meullent, et comme toutes les résidences féodales il eut des assauts et des siéges à soutenir, jusqu'à ce que, démantelé, percé à jour, il s'effondrât. Mais sous Louis XIII il fut rétabli, et on le retrouve cité dans l'histoire comme ayant servi de retraite à de hauts et puissants personnages. C'est un des châteaux importants de la Normandie, qui en possède un si grand nombre.

COURSIE s. f. (kour-sî). Mar. Passage que l'on établissait dans le pont d'une galère, entre le rang des bancs de droite et celui des bancs de gauche : *C'est dans la* COURSIE *que se tenait le comite, c'est-à-dire l'officier chargé de surveiller les rameurs.* ‖ Canon de coursie, ou simplement *Coursie*, Bouche à feu de gros calibre que l'on plaçait à l'extrémité de la coursie, du côté de l'avant.

— **Encycl.** « La *coursie*, dit Jal, consistait en un couloir large de 2 pieds environ, composé de planches fixées entre les deux rangées des bancs du navire à rames, et de planches verticales qui faisaient de chaque côté une muraille haute d'environ 2 pieds. » — « Là entre autres, rapporte le P. René François, dans ses *Merveilles de la nature*, se pourmène le comite quand on vogue, pour fouetter à coups de nerfs de bœuf ceux qui ne manient l'aviron comme de raison, et la nuit les visite, afin qu'ils ne se *manopolent* et deschaînent et brassent quelque révolte. » On voit que l'institution des comites avait son côté moral.

COURSIER, IÈRE s. (kour-sié, iè-re — rad. *course*). Nom poétique du cheval, de la jument; ne se dit guère que d'une monture de luxe, particulièrement d'un cheval de bataille ou de tournoi : *Les Arabes sont parvenus à faire de leurs chevaux les premiers* COURSIERS *de l'univers.* (B. de St-P.) *L'Arabe arrive monté sur sa belle* COURSIÈRE. (B. de St-P.) *Il faut se servir de l'imagination comme d'un* COURSIER *que l'on monte, mais en le bridant.* (De Gérando.)

De leurs *coursiers* fougueux tous deux pressent les [flancs.
VOLTAIRE.

Le vieux *coursier* hennit aux escadrons fumants.
SAINTE-BEUVE.

On vous voit moins souvent, orgueilleux et sauvage,
Rendre docile au frein un *coursier* indompté.
RACINE.

Le *coursier*, retenu par un frein impuissant,
Sur ses jarrets pliés s'arrête en gémissant.
LAMARTINE.

De ses larges naseaux qu'il présente aux zéphyrs
Le *coursier*, arrêté sur les monts de la Thrace,
De son épouse errante interroge la trace.
ROUCHER.

Autant qu'un homme, assis au rivage des mers,
Voit, d'un roc élevé, d'espace dans les airs,
Autant des immortels les *coursiers* intrépides
En franchissent d'un saut...
BOILEAU.

Ces superbes *coursiers*, qu'on voyait autrefois,
Pleins d'une ardeur si noble, obéir à sa voix,
L'œil morne maintenant, et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée.
RACINE.

‖ Le féminin est très-peu usité.

— Par ext. Homme noble et distingué par sa valeur ou ses talents :

Vous qui briguez ou donnez des lauriers,
Distinguez bien les ânes des *coursiers*.
VOLTAIRE.

Le sang remonte à son front qui grisonne
Le vieux *coursier* a senti l'aiguillon.
BÉRANGER.

— Fig. Cause de progrès, de changement rapide : *La liberté est le* COURSIER *qui nous emporte vers l'avenir.* (E. de Gir.)

— Poét. et fam. *Coursier aux grandes oreilles*, Nom que La Fontaine a donné à l'âne, à cause de la longueur des oreilles de cet animal :

Un ânier, son sceptre à la main,
Menait en empereur romain
Deux *coursiers aux longues oreilles.*
LA FONTAINE.

— Hydraul. Canal ou conduit qui amène l'eau du biez sur la roue ou sous la roue d'un moulin, selon la manière dont celle-ci fonctionne.

— Mar. Passage pratiqué sur une galère, entre les bancs des forçats, de la poupe à la proue. ‖ Canon qui se plaçait dans le coursier et faisait feu par l'avant de la galère. On disait aussi COURSIE dans les deux sens. ‖ Actuellement, Canon de chasse qui bat par l'avant.

— Mar. anc. Pont mobile qui, durant un combat, mettait en communication directe le gaillard et le château de proue.

— s. f. Terme en usage dans certaines parties du sud-est de la France, pour désigner un sentier qui coupe à travers champs ou le long des flancs d'une montagne, et raccourcit ainsi les courses qu'on serait obligé de faire par le grand chemin. En ce sens l'étymologie de ce mot est COURT.

— Min. *Galeries de coursière*, Dans les mines de houille de Saint-Etienne, Galeries d'essai que poussent à droite et à gauche les ouvriers pour reconnaître la couche de charbon et distinguer le sens suivant lequel il se détache le plus aisément.

— **Epithètes.** Jeune, vif, ardent, fougueux, rapide, écumant, furieux, emporté, impétueux, haletant, fier, orgueilleux, superbe, noble, généreux, courageux, belliqueux, intrépide. V. CHEVAL.

— **Syn. Coursier, cheval.** V. CHEVAL.

— **Encycl.** Hydraul. Si l'eau doit être employée à mettre en mouvement une roue en dessous à palettes ou à aubes courbes, le *coursier* a la forme circulaire, il est concentrique à la roue et en contourne la circonférence avec un petit *jeu* de 0 m. 1 à 0 m. 2. Le *coursier* est d'ailleurs encaissé entre deux murs parallèles à la roue et qui ne laissent non plus qu'un très-petit espace libre des deux côtés de la roue. De cette façon, presque toute l'eau qui s'écoule de la vanne se trouve utilisée.

Coursier (LE) [*der Renner*], par Hugo de Trimberg, maître d'école à Bamberg au XIIIe siècle. Cet ouvrage est un recueil de contes et d'apologues dans le genre des fabliaux de Rutebeuf; l'auteur l'a intitulé ainsi « parce que, dit-il, il doit courir et se répandre dans le monde entier. » Ces contes sont remarquables par l'audace de leurs attaques contre la noblesse et surtout contre le clergé. Hugo de Trimberg ne respecte ni la pourpre ni la tiare; il fait comparaître tour à tour devant lui les grands et les petits, les puissants et les faibles, moines, évêques, papes, cardinaux : il n'oublie et n'épargne personne.

« Dieu, dit-il, donna sa bénédiction à saint Pierre et lui ordonna de paître ses brebis, en lui recommandant de ne pas les tondre de trop près; mais les moines les tondent volontiers et le pape travaille à se faire une bonne provision de laine...

» Les premiers fondateurs de Rome étaient des voleurs et des assassins; tels sont aujourd'hui les chanceliers, les secrétaires, les chambellans et ceux qui délivrent les bulles du pape. A Rome, les indulgences, les évêchés, les abbayes se vendent à l'enchère : vous pouvez y acheter saint Pierre et l'on vous donnera encore saint Paul par-dessus le marché. Une feuille de parchemin et un morceau de plomb ont le privilége de rappeler le calme et le bonheur dans l'âme d'un meurtrier : ce plomb est la monnaie de Rome; elle l'échange contre l'or et l'argent (allusion aux bulles). »

Le *Coursier* contient des scènes et des apologues assez plaisants et bien tournés.

COURSION s. m. (kour-si-on). Arboric. Syn. de COURSON.

COURSIVE s. f. (kour-si-ve — rad. *coursier*). Mar. Nom donné à une ou deux planches qui, dans certains bâtiments non pontés, servent de communication entre l'avant et l'arrière. ‖ Passage étroit dans le sens de la longueur : *La* COURSIVE *doit être établie dans un bâtiment couvert de forme ronde, percé de fenêtres, pour laisser échapper la vapeur.* (L. Figuier.) ‖ Cloison de la cale et de l'entrepont.

COURSOIRE s. f. (kour-soi-re). Econ. rur. Autrefois, Cour ou basse-cour d'une ferme.

COURSOLRE s. m. (kour-sol-re — du nom du pays d'où l'on extrait ce marbre). Marbre peu estimé, à cause des matières terreuses qu'il contient, et qui est d'un fond gris fouetté de gris clair.

COURSON, ONNE adj. (kour-son, o-ne — rad. *court*). Agric. Se dit d'une branche placée directement sur la branche mère, et portant la branche à fruits de l'année : *Branche* COURSONNE.

— s. m. ou f. Branche de cinq ou six pouces seulement : *Un* COURSON. *Une* COURSONNE.

— s. m. Partie du sarment qu'on laisse chaque année sur la branche mère de la vigne : *Certains cépages exigent impérieusement la taille à* COURSONS, *autrement dite à court bois.* (Dupuits de Maconeix.)

— Pêch. Endroit d'une rivière où il reste des pieux ou des vestiges de quelque ancienne construction.

— Minér. Fer très-doux du Berry.

COURSON, bourg de France (Yonne), chef-lieu de canton, arrondiss. et à 22 kilom. S. d'Auxerre, sur l'Yonne; pop. aggl. 1,094 hab. — pop. tot. 1,371 hab. Carrières de pierres de taille. Eglise du XVIe siècle; ancien château reconstruit à la même époque, et servant aujourd'hui d'hôtel de ville.

COURSON (Aurélien DE), historien français, né à Port-Louis (île de France) en 1811. Il est fils du comte de Courson, qui, à l'époque de la naissance d'Aurélien, était capitaine d'infanterie dans cette île, et qui devint maréchal de camp sous la Restauration. M. Aurélien de Courson fit ses études à Paris, et se prépara à suivre la carrière militaire, mais se vit forcé d'y renoncer à la suite d'un cruel accident. En 1836, il se rendit à Rennes pour y étudier le droit, fut attaché par M. Guizot aux travaux historiques relatifs à l'histoire du tiers état, et devint bientôt après archiviste du Finistère. Depuis lors, M. A. de Courson, après avoir été bibliothécaire de Sainte-Geneviève, est devenu conservateur de la bibliothèque du Louvre. On a de lui : *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine* (1840, in-8°); *Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'au* Ve *siècle* (Paris, 1843, in-8°); *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les Iles Britanniques* (1846, 2 vol. in-4°), qui lui fit décerner le prix Gobert par l'Académie des inscriptions; *Mémoire sur l'origine des institutions féodales chez les Bretons et les Germains* (1847, in-8°), avec M. Vallery Raudot. M. de Courson a fait paraître le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon en Bretagne, en l'accompagnant de *Prolégomènes* (1863, 1 vol. in-4°) qui lui ont fait décerner la même année le grand prix Gobert de 9,000 fr. Enfin M. de Courson a fondé la *Revue de l'Armorique* (1843) et la *Bretagne*, journal périodique (1848); il a collaboré à l'*Ami de la religion*, au *Correspondant*, à la *Revue de législation*, etc.

COURT, COURTE adj. (kour, kour-te — lat. *curtus*, même sens; du sanscr. *kar*, couper). Qui a peu ou trop peu de longueur : *Un bâton* COURT. *Une robe* COURTE. *Des cheveux* COURTS. *De l'herbe* COURTE. *Une échelle* COURTE. *Un chemin* COURT. *Une épée* COURTE. *Le cochon de Guinée n'est pas couvert de soies longues, mais d'un poil* COURT. (Buff.)

Ses cheveux *courts*, laineux, et son teint basané,
Sous le ciel africain attestent qu'il est né.
ANDRIEUX.

‖ Dont la taille est peu élevée : *Vous êtes trop* COURTE *pour atteindre jusque-là. C'est un homme gros et* COURT.

La trop *courte* beauté monta sur des patins.
BOILEAU.

Mainte *courte* beauté s'en plaint, gronde et tempête,
Et pour se rallonger consultant les devins,
Apprend d'eux qu'on retrouve, en haussant ses patins,
La taille que l'on perd en abaissant la tête.
CHAULIEU.

— Peu étendu d'eau, peu liquide : *Une sauce* COURTE. *De la pâte* COURTE. *Cette porcelaine diffère essentiellement des autres, en ce qu'elle est faite d'une pâte plus* COURTE, *qu'elle est très-dure et très-solide.* (Raynal.)

— Insuffisant, peu abondant : *On allonge un bouillon trop* COURT *en y mettant de l'eau. Vos plats sont un peu* COURTS. *Depuis lors mes finances ont souvent été fort* COURTES, *mais jamais assez pour être obligé de jeûner.* (J.-J. Rouss.)

Tu diras qu'aux coffres du roi
L'argent est *court* comme chez moi.
BOISROBERT.

‖ Borné, incomplet : *Avoir l'esprit* COURT. *Dieu connaît la sagesse humaine, toujours* COURTE *par quelque endroit.* (Boss.) *L'esprit le plus* COURT *et le plus borné s'étend et s'ouvre à proportion de sa bonne volonté pour toutes les choses qu'il a besoin de connaître.* (Fén.) *Voilà ce qu'un marchand appellerait le nécessaire; mais le nécessaire est bien* COURT *entre ceux qui trafiquent d'esprit.* (Dider.) *L'intelligence* COURTE *croit tout voir, parce qu'elle reste les yeux ouverts.* (Chateaub.) *Grangeneuve était Girondin, homme d'idées* COURTES, *mais inflexible.* (Lamart.) *Le monde est jeune, je le reconnais; des faits nouveaux peuvent s'y produire, et donner à notre* COURTE *pensée de grands démentis.* (Guizot.)

— Qui a peu de durée : *La vie n'est* COURTE *que par le mauvais usage que l'on en fait.* (Sénèque.) *La prospérité des méchants est* COURTE. (Fén.) *La vie est* COURTE *et ennuyeuse; elle se passe toute à désirer.* (La Bruy.) *L'instant de la mort a beau être éloigné de celui de la naissance, la vie est toujours trop* COURTE *quand cet espace est mal rempli.* (J.-J. Rouss.) *Rien n'est plus* COURT *que le règne de la beauté.* (Mme de Lambert.) *La vie est* COURTE, *la mémoire l'est encore plus.* (Montalemb.) *La mémoire des rois est* COURTE. (Alex. Dum.) *Bravoure et beauté font les prompts mariages et les* COURTS *ménages.* (Vacquerie.)

Que le chemin est *court* d'un palais au tombeau!
ROTROU.

Leur amitié fut *courte* autant qu'elle était rare.
LA FONTAINE.

Ces jours, si longs pour moi, lui sembleront trop *courts*.
RACINE.

Vous tomberez ainsi, *courtes* fleurs de la vie,
Jeunesse, amour, plaisir, fugitive beauté!
LAMARTINE.

Les plus *courts* plaisirs de ce monde
Souvent font les meilleurs amours.
A. DE MUSSET.

‖ Peu ancien :

Mais ce Corneille-là, c'est de *courte* noblesse!
V. HUGO.

— Qui contient peu de paroles : *Les maximes doivent être* COURTES *et concises.* (La Bruy.) *Tout ce qui est* COURT *doit être nerveux, mâle et concis.* (Ste-Beuve.) *L'amour avant l'hymen ressemble à une préface trop* COURTE, *en tête d'un livre sans fin.* (Petit-Senn.) ‖ Qui prononce ou écrit peu de paroles : *Il y a tant de choses à dire, qu'il faut être* COURT *sur chacun de ses sujets.* (Pasc.) *Les avocats ont ce rapport avec les chemins, que les plus* COURTS *sont les meilleurs.* (Petit-Senn.)

Les auteurs seraient neufs, s'ils savaient être *courts*.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Fig. Prompt, expéditif, atteignant rapidement le but : *Le moyen le plus* COURT. *Il est souvent plus* COURT *et plus utile de cadrer aux autres que de faire que les autres s'ajustent à nous.* (La Bruy.)

— *Vue courte*, Vue de myope, vue qui porte moins loin que les vues ordinaires : *Sa* VUE *était si* COURTE *qu'il ne voyait pas à dix pas.* (Fonten.) ‖ Fig. Défaut de sagacité, de pénétration : *Il n'a pas deviné cela? Il a la* VUE *si* COURTE! *Toutes les* VUES *étaient si* COURTES *en ce temps-là, qu'il se peut dire qu'on ne voyait presque rien de ce qu'on doit voir.* (Ramé.) Signifie aussi Défaut de largeur dans la manière de voir ou dans les intentions : *Il n'a que des* VUES COURTES *et mesquines. Le grand danger de nos sociétés, ce sont les* COURTES VUES. (Renan.)

— *Courte haleine, haleine courte*, Défaut d'espace, de durée entre les actes successifs de la respiration : *Il a l'*HALEINE COURTE *et la respiration gênée.* On donnait autrefois ce nom à l'asthme. ‖ Fig. Incapacité de persévérer longtemps ou de donner à une œuvre d'art, à une pensée, les développements nécessaires : *C'est un esprit de* COURTE HALEINE. *J'ai l'*HALEINE *trop* COURTE *pour cette œuvre-là.* ‖ On écrit aussi COURTE-HALEINE.

— *Monnaie courte*, Monnaie qui n'a pas le poids légal.

— *Courte honte*, Confusion causée par une tentative qui n'a pas réussi; proprement honte promptement essuyée, ou honte qui fait demeurer court; l'étym. est douteuse :

Il serait pris ainsi qu'au trébuchet,
Et s'enfuirait avec sa *courte honte*.
LA FONTAINE.

— *Juge de robe courte*, Juge qui, n'étant pas gradué, portait l'habit court ou l'habit civil, et jugeait particulièrement les voleurs et les vagabonds. ‖ *Jésuite de robe courte*, Laïque agrégé à l'ordre des jésuites, sans faire de vœux ni porter la robe : *Je ne sais quel malentendu l'avait empêché d'être* JÉSUITE DE ROBE COURTE. (H. Beyle.)

— *Etre court*, Avoir peu de portée dans l'esprit ou dans les vues : *C'était un homme fort* COURT, *mais pétri d'honneur et de valeur.* (St-Simon.) Peu usité. ‖ *Etre court de*, Manquer de, n'avoir pas : ETRE COURT D'*argent*, D'*esprit*, DE *ressources.*

— *Faire court*, Dire en peu de mots :

Pour *faire court*, elle l'obtint.
LA FONTAINE.

... Il le prit en homme de courage,
En galant homme, et pour le *faire court*,
En véritable homme de cour.
LA FONTAINE.

— *Faire la courte échelle à quelqu'un*, Le faire monter sur son dos, pour lui permettre d'atteindre à un objet trop élevé pour sa taille. ‖ Fig. L'aider à réussir dans une entreprise, favoriser son élévation.

— *Faire courte messe et long dîner*, Mener joyeuse vie et être peu dévot.

— *Tirer à la courte paille*, Décider, en tirant chacun une paille dont on ne montre que l'un des bouts, à qui doit échoir un objet qu'on ne veut ou ne peut partager, une obligation qui doit incomber à un seul :

Maint d'entre vous juge au hasard,
Sans que pour ce *tire à la courte paille*.
LA FONTAINE.

‖ On écrit aussi COURTE-PAILLE.

— *Son épée est trop courte*, Il n'est pas assez puissant, assez influent. ‖ On dit dans le même sens *Il a les bras trop courts* ou *le bras trop court.*

— Loc. prov. *L'herbe sera bien courte s'il n'y trouve à brouter*, Se dit d'un homme industrieux et qui se tire d'affaire dans les positions les plus difficiles. ‖ *Le chemin le plus long est souvent le plus court*, La voie directe offre souvent des obstacles qui la rendent plus longue à parcourir. Se prend aussi au figuré avec le même sens. ‖ *Les plus courtes folies sont les meilleures*, Il faut, si l'on fait de folles entreprises, s'efforcer de s'en tirer au plus vite. ‖ *Courte prière pénètre les cieux*, L'efficacité de la prière ne dépend pas de sa longueur. ‖ *A vaillant homme courte épée*, Un homme courageux n'a pas besoin d'être bien armé, ou Un général, un homme habile réussit sans employer des moyens extraordinaires.

— Mar. *Vent court*, Vent qui ne permet d'atteindre que difficilement un point vers lequel on se dirige en louvoyant.

— Comm. *Effet à courts jours*, Effet dont l'échéance est peu éloignée du jour où il a été créé. ‖ On écrit aussi COURT-JOUR.

— Manég. *Cheval court*, Celui qui a peu de longueur de la croupe au garrot.

— Jeux. *Courte boule, courte paume*, Jeu de boules ou de paume de peu d'étendue, et dans lequel on a à déployer son adresse plutôt que sa vigueur. ‖ On écrit aussi COURTE-BOULE et COURTE-PAUME.

— Anat. *Vaisseaux courts*, Artères et veines qui s'étendent de la rate à l'estomac.

— Substantiv. Personne dont la taille est peu élevée : *C'était une grosse* COURTE *de soixante-cinq ans, voix rauque, poing sur la hanche.* (F. Soulié.)

— Ce qui est court : *Toutes choses égales, le* COURT *vaut mieux que le long en littérature. De deux sermons, choisis le* COURT, *s'il faut choisir.*

— *Le plus court*, Le chemin le plus court : *Passez à droite, par* LE PLUS COURT. ‖ Fig. Le moyen le plus court pour réussir; le meilleur parti : *Notre* PLUS COURT *sera d'aller nous coucher.*

Votre *plus court* sera, madame la mutine,
D'accepter sans façon l'époux qu'on vous destine.
MOLIÈRE.

— Fam. *Savoir le* COURT *et le long d'une affaire*, La connaître sous toutes ses faces, dans tous ses détails.

— s. f. pl. Entom. Race d'aranéides à abdomen court, n'égalant pas deux fois la longueur du corselet.

— Adv. D'une manière courte : *Des cheveux coupés* COURT. *Des arbres taillés* COURT.

— Brusquement, subitement : *Il s'arrêta* COURT.

. . . Il est bon que j'imite
Phébus, qui, sur la fin du jour,
Tombe ordinairement si *court*
Qu'on dirait qu'il se précipite.
LA FONTAINE.

— *Court vêtu* ou *Court-vêtu*, Vêtu d'habits courts : *La véritable reine reprenait un bon teint frais et vermeil, mais elle était crasseuse,* COURT VÊTUE. (Fén.)

Légère et *court vêtue*, elle allait à grands pas,
Ayant mis, ce jour-là, pour être plus agile,
Cotillon simple et souliers plats.
LA FONTAINE.

‖ Fig. Libre, peu décent : *De bruyants éclats de rire accueillaient au passage toute équivoque* COURT VÊTUE. (X. de Montépin.)

— *Tourner court*, Changer brusquement de direction : *Le cheval* TOURNA COURT *et s'abattit.* ‖ Fig. Changer brusquement le sens de sa conduite ou de ses paroles : *Ils* TOURNENT *si* COURT, *quand ils changent de sentiment, qu'ils ne mesurent plus leurs allures.* (C. de Retz.) *Pour relever sa maison, il* TOURNA COURT *et se donna aux ennemis.* (Michelet.) ‖ Signifie aussi Cesser, finir brusquement : *Ceux qui mènent un grand train* TOURNENT *souvent* COURT. (L.-J. Larcher.)

— *Couper court, trancher court*, Cesser promptement, brusquement, finir en peu de mots : *Voilà deux heures que vous parlez; voyons,* COUPEZ COURT.

. . . Et, pour vous *trancher court*,
Nous vîmes que son fait était papelardie.
LA FONTAINE.

‖ *Couper court à, trancher, arrêter court*, Mettre fin, interrompre, faire cesser brusquement : *L'autorité du roi* COUPAIT COURT À *toutes les difficultés.* (Mme de Staël.) *Huit heures sonnèrent; la voix du baron de Damas* COUPA COURT À *notre conversation.* (Chateaub.) *L'attention publique s'en préoccupe; des interprétations fâcheuses se feront bientôt, se font déjà sans doute; il faut les* ARRÊTER COURT. (A. Karr.)

Voulez-vous *couper court à* toute procédure?
E. AUGIER.

Coupons, morbleu, *coupons court*
Aux erreurs de la jeunesse.
BÉRANGER.

— *Couper court à quelqu'un*, Le quitter brusquement : *Je* LUI COUPAI COURT *et partis.*

— *Se trouver, demeurer, rester court*, Manquer d'expédients, de ressource, de paroles : *Elle* DEMEURA COURT *et se tut. Le prédicateur* RESTA COURT. *N'as-tu point honte, toi, de* DEMEURER COURT *à si peu de chose?* (Mol.) *C'est le plus petit inconvénient du monde, que de* DEMEURER COURT *dans un sermon ou dans une harangue.* (La Bruy.)

Que d'autres, à ma place, auraient pu *rester court!*
C. DELAVIGNE.

Si j'avais mis nos gens à bord,
Sans argent et sans pierreries,
Seraient-ils pas *demeurés court?*
LA FONTAINE.

— *Etre pendu haut et court*, Etre suspendu par le cou tout au haut de la potence, ce qui place le corps haut et rend la corde courte; être pendu :

Je vous demande encore un don : [saire.
C'est qu'on *pende* aux créneaux, *haut et court*, le cor-
LA FONTAINE.

On le menace, on lui dit que, sous peine
D'être pendu, d'*être mis haut et court*
En un gibet, il faut que sa puissance
Se manifeste avant la fin du jour.
LA FONTAINE.

‖ *Etre étranglé court et net*, Etre étouffé au moyen d'une corde fort serrée et qui étrangle net; être pendu :

Sinon, il consentait d'*être*, en place publique,
Guindé la hart au col, *étranglé court et net.*
LA FONTAINE.

— Loc. adv. *Tout court*, Tout à fait court, d'une manière tout à fait courte : *Il a les cheveux coupés* TOUT COURT. *Il tourna* TOUT COURT. *Il s'arrêta* TOUT COURT. ‖ Sans rien ajouter : *Je suis un tel* TOUT COURT. *Apprenez qu'il n'est pas respectueux d'appeler les gens par leur nom, et qu'à ceux qui sont au-dessus de nous, il faut dire monsieur,* TOUT COURT. — *Eh bien! M. Tout-court, et non plus M. de Sottenville...* (Mol.) *Pourquoi dites-vous toujours ma faculté pensante? Que ne dites-vous mon âme* TOUT COURT? (Volt.)

Il ne fut plus que messire *tout court*.
LA FONTAINE.

— *De court*, Avec un lien court, et qui laisse peu de liberté dans les mouvements : *Attacher un chien* DE COURT. *Un cheval attaché* DE *trop* COURT.

— *Tenir, prendre de court*, Tenir de près, ne laisser que peu de longueur à l'objet par l'intermédiaire duquel on en tient un autre : *Vous donnez trop de manche à votre outil,* TENEZ-*le* DE COURT. *Ce cheval a trop de guides;* TENEZ-*le* DE COURT. ‖ Fig. Ne laisser que peu de liberté ou de ressources : *Si je ne* TENAIS *mes enfants* DE COURT, *ils m'auraient déjà ruiné. Elles ne répondent pas à notre amour, mais cela viendra, on les* TIENT DE COURT. (Dancourt.)

— Gramm. Cet adjectif est pris adverbialement quand il est joint par un trait d'union ou par le sens à un participe ou à un adjectif dont il modifie la signification : *Des chevaux* COURT-*jointés; une jeune fille* COURT-*vêtue.*

— **Syn. Court, bref, concis,** etc. V. BREF.

— **Antonymes.** Allongé, long. — Durable, éternel, interminable, perpétuel, prolongé, sempiternel.

— **Prov. hist. Courte et bonne,** Allusion à une phrase attribuée à la duchesse de Berry, fille aînée du Régent, fameuse par ses déportements. Si l'on en croit la tradition, cette princesse, morte à vingt-quatre ans, aurait fait cette réponse aux observations qu'on lui adressait sur le danger d'abréger sa vie par ses excès :

La devise du sage, ami, c'est *courte et bonne.*
E. AUGIER.

COURT s. f. (kour). Orthographe ancienne et régulière du mot COUR.

— *Court de la mer*, Ancien tribunal qui jugeait les différends survenus entre les mariniers et les marchands embarqués.

— **Encycl.** *Court de la mer.* Ce tribunal était surtout appelé à juger des contestations qui s'élevaient entre les marchands embarqués et les mariniers, à propos du jet fait à la mer pendant le mauvais temps ou pour d'autres causes dont les patrons et les matelots se faisaient les juges sur le moment. La loi déférait ces causes à la *Court de la mer*, parce que ce tribunal ne pouvait permettre le duel judiciaire, que la *court* des bourgeois ordonnait quand l'intérêt débattu avait une importance mesurée numériquement par la valeur d'un marc d'argent. « La *Court de la mer*, dit M. Jal, ne connaissait ni du vol, ni du meurtre, ni de la trahison, à moins que les parties ne fussent d'accord pour se faire juger par elle dans un de ces cas. » La *Court de la mer* jugeait par jurés; la *Court* des bourgeois était composée de magistrats qui jugeaient sans l'aide du jury.

— **Homonymes.** Cour, courre, cours, et cours, court, coure, coures, courent (du verbe *Courir*).

COURT (Jehan), dit **Vigier**, émailleur cé-